

Audience sur le projet EPEP au ministère

L'UNSEN CGT a été reçue fin septembre dans le cadre des "consultations" engagées par le ministre, avant la publication du projet de décret sur l'expérimentation des Établissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP).

La phase expérimentale sera lancée, pour une période de 2 ans, dès la rentrée de septembre 2008. Mais, dès à présent, leur généralisation à l'issue de cette période, est annoncée.

Le nombre d'établissements créés à la rentrée 2008 n'est pas encore arrêté. Il devrait être au moins une cinquantaine.

Rappelons brièvement les grandes lignes de ce projet.

Il s'agit de créer un établissement territorialisé regroupant plusieurs écoles, administré par un conseil d'administration composé pour moitié d'élus territoriaux, et pour moitié de représentants des enseignants et des parents d'élèves.

Le président du conseil d'administration est élu parmi les représentants des communes.

Cet établissement serait placé sous l'autorité administrative d'un chef d'établissement. Ce dernier serait le supérieur hiérarchique de tous les personnels exerçant dans les différentes écoles constituant

l'EPEP, sans qu'il soit créé, à cette occasion, un nouveau corps de personnel de direction. Il s'agira, en fait, d'emploi fonctionnel.

Nous n'avons pas obtenu de réponse à la question de la décharge des directeurs et de l'inscription dans leur service horaire de la coordination avec le directeur de l'EPEP.

Cette nouvelle structuration scolaire ne sera pas accompagnée de création d'emplois, notamment administratifs.

L'UNSEN CGT s'était déjà prononcée contre ce projet lors de sa présentation au Conseil Supérieur de l'Éducation, de janvier 2007.

Nous avons réaffirmé notre crainte que les moyens octroyés à chaque école par chaque commune soient soumis à des choix politiques locaux, risquant ainsi d'aggraver l'inégalité de traitement des élèves sur le territoire. Les difficultés réelles des écoles en matière de gestion administrative et financière demanderaient d'autres réponses que celle des EPEP qui modifieront de manière importante le fonctionnement de l'enseignement primaire.

Patrick Désiré

Suppression des cours le samedi matin dans les écoles

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé, sans aucune concertation avec qui que ce soit, la suppression des cours le samedi matin dans le primaire.

Actuellement, le nombre d'heures de cours des enfants est en moyenne de 26 heures par semaine. Cette mesure supprime de fait 2 heures de cours par semaine. L'année scolaire comportant 36 semaines, 72 heures d'enseignement disparaissent, c'est à dire 12 jours de classe.

Écartés de la RTT, les enseignants auraient pu accueillir positivement la libération du samedi matin si elle diminuait leur charge de travail. Mais le ministre a annoncé que les heures libérées seront effectuées par les enseignants au cours de la semaine, pour être consacrées aux 15 % d'élèves en difficulté.

Il reste à connaître les procédures concrètes et les conditions de mise en place.

D'autres questions restent posées.

Ainsi, les municipalités seront-elles sollicitées pour ouvrir l'école le samedi dans le cadre d'activités sportives et culturelles ?

Les incidences de cette mesure seront importantes pour les élèves et leurs familles, pour les personnels.

Elles touchent aux rythmes scolaires, aux programmes, à l'organisation et au fonctionnement de l'école, au rôle, aux missions et aux conditions d'exercice des personnels, à l'avenir des RASED...

Elles auraient mérité un réel débat.

C'est celui-ci que nous exigeons.



RAPPORT DU HCE : encore du bruit pour rien ?

Le récent rapport du Haut Conseil de l'Éducation sur l'école primaire en pointe les difficultés. Dans un contexte d'économie budgétaire, le gouvernement a essayé d'en minimiser la portée. Plusieurs constats apparaissent sans grande nouveauté.

Le HCE dénonce l'inefficacité du redoublement, affirme que les cycles ne sont pas mis en place, que les enfants des ménages les plus aisés réussissent mieux que ceux des ménages défavorisés. Il déplore que les outils d'évaluation ne sont pas assez utilisés, que les méthodes de l'école maternelle resteraient calquées sur celles de l'école élémentaire, que les IEN sont trop loin du terrain du fait de leurs multiples missions, que le pilotage est insuffisant et la mise en œuvre des programmes laborieuse.

L'analyse du rôle du directeur laisse rêveur... Tout irait mieux si le directeur avait un vrai statut hiérarchique, pouvait imposer des modifications pédagogiques à ses adjoints et piloter son conseil d'administration tout comme dans le second degré. Chacun sait que dans les collèges et lycées où, a priori, ces conditions sont réunies, cela ne suffit pas toujours !

Si le HCE estime que la formation des enseignants est insuffisante, les propositions ne suivent pas. Rien n'est dit sur le fait que les moyens de remplacement en formation continue sont grignotés chaque année pour pallier les insuffisances du remplacement maladie, et pour les obligations ministérielles (directeurs, néo-titulaires, formations spécialisées) ramenant à quasi néant la disponibilité pour le tout-venant.

Et les emplois... cachés ! Au moment même où le ministère annonce 11 200 suppressions de postes, le rapport indique que de nombreux enseignants sans classe pourraient être récupérés pour "l'aide aux élèves en difficultés". Pourtant, depuis 25 ans, le nombre de maîtres "chargés de classe" est inchangé (82 %), les moyens de remplacement formation ont baissé, les postes de soutien AIS (RASED et autres) représentent moins de 4 %.

"Il est urgent d'agir" dit le rapport...

Renforcer le pilotage, le rôle des directeurs et inspecteurs, récupérer des moyens parmi les maîtres non affectés et regrouper les écoles - faisant apparaître en filigrane les EPEP - ne sont pas des projets ambitieux pour une politique éducative efficace.

Des solutions existent mais elles présupposent que l'Éducation devienne une priorité et une urgence. Ces solutions entraînent un coût budgétaire, ce n'est pas le choix du gouvernement.

Ana Macedo